

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone : 05.61.05.33.65

Courriel : mairie.loubieres@orange.fr

Compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2024

Présents :

Mesdames : Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Fabienne VIGNES, Nadine LAURENS.
Messieurs : Denis BELARD, Daniel JEAN, Frédéric JEAN.

Absents excusés : Quentin MICHELON, Anne MORANDEIRA.

Secrétaire de séance : Denis BELARD

Procuration : de Quentin MICHELON à Denis BELARD

Ordre du jour :

- 1) Orientations budgétaires 2024
- 2) CCAS
- 3) Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR)
- 4) CEREMA contrôle du pont du Routis
- 5) Ressources humaines
- 6) Location des logements
- 7) Questions diverses

1) Orientations budgétaires 2024

La commission des finances a débattu des orientations budgétaires le 11 mars 2024.
Les comptes ont été arrêtés avec le payeur départemental le 5 mars 2024. Le nouvel état se définit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Total dépenses =	167 265,34 €	Total dépenses =	30 997,94 €
Total recettes =	189 441,78 €	Total recettes =	18 177,36 €
Résultat net =	22 176,44 €	Résultat net =	-12 820,58 €
Report 2022 (002) =	88 105,09 €	Report 2022 (001) =	41 373,67 €
Résultat 2023 à reporter sur l'exercice 2024=	110 281,53 €	Résultat 2023 à reporter sur l'exercice 2024=	28 553,09 €

Après lecture et présentation le conseil valide les orientations budgétaires 2024 proposées :

Fonctionnement		Investissement	
Total dépenses =	280 211.53 €	Total dépenses =	111 353.09 €
Total recettes =	280 211.53 €	Total recettes =	111 353.09 €

2)CCAS :

Présentation par Frédéric JEAN du compte administratif.

Dépenses		Recettes	
Fêtes et cérémonies	738.61 €	Résultats 2022	2 806.33 €
		Subventions	1 000.00€
Total =	738.61 €	Total =	3 806.33 €
	Résultat 2023		+ 3 067.72 €

3)Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR) :

*Vote du budget primitif

Suivant les orientations budgétaires présentées et débattues lors de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2023, le budget primitif a été établi avec plus d'ambition sur le programme d'actions qu' en 2023, mais sans perdre de vue l'objectif primordial de maintenir l'équilibre financier atteint en 2023.

La construction du budget primitif 2024 tient compte de 3 grandes orientations à savoir : l'équilibre du budget de fonctionnement, le déploiement d'un programme d'actions optimisé et ambitieux à hauteur de 1,5 million d'euros et enfin le maintien des cotisations statutaires au même niveau qu'en 2022.

Les actions prévues sont orientées sur le développement du territoire, la valorisation des espaces et des paysages, la préservation de la biodiversité et l'agriculture et la poursuite de la mise en œuvre de la charte 2025-2040.

*Révision de la charte -Point d'avancement

Le projet de charte 2025-2040 a été approuvé par le Comité syndical lors de sa réunion du 09 novembre 2022.

Le dossier a été transmis à la Région Occitanie afin qu'elle puisse solliciter l'avis du préfet de Région. Cet avis a été reçu par le PNR le 14 février 2024.

Cet avis, favorable sous réserve, permet d'assurer la suite de la procédure.

Calendrier prévisionnel :

Fin avril 2024 : saisine de l'autorité environnementale

fin d'été 2024 : enquête publique

2024 : délibérations des collectivités

2025 : décret de classement

*Contrats Bourgs-centres 2022-2028 Occitanie pour les communes de Castillon, Seix-Oust et Sainte Croix Volvestre

Les contrats « Bourgs-centres » visent à apporter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional.

Ces contrats ont été signés en séance en présence des maires.

*Présentation de la charte « Engagé pour le végétal »

L'association FREDON Occitanie a présenté le label « Engagé pour le végétal » au Comité syndical.

Les communes intéressées peuvent postuler à partir de mars 2024.

*Présentation des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) proposées par les communes du PNR

L'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des ENR, et institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAEnR). Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz, la géothermie, le bois-énergie, etc.

*Questions diverses

En 2024, cela fait 10 ans que le bouquetin a été réintroduit dans les montagnes ariégeoises. Des événements auront lieu cette année pour célébrer cet anniversaire, dont un moment festif à Ustou le 31/07/2024, avec un lâcher de quelques animaux.

4) CEREMA contrôle du pont du Routis :

Le bureau de contrôle APAVE, missionné par le CEREMA est venu le 26/02/2024

L'étude du pont n'a pu être réalisée, car cette société est missionnée à condition que l'arche du pont soit supérieure à 2.00 mètres.

5) Ressources humaines :

Des modalités doivent être réalisées concernant les avances de grade de nos agents,

Suite à notre demande, le comité technique paritaire (C.T.P.) du Centre de Gestion, réuni le 27 février 2024, a donné un avis favorable pour l'application du taux promu- promouvables.

Le conseil délibère à l'unanimité pour appliquer ce taux appelé « ratio promu-promouvables » et un arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion « avancement de grade » sera pris par le maire ainsi qu'un tableau annuel d'avancement de grade pour notre agent Marie BENEDET.

Il est donc proposé à l'assemblée de délibérer afin de lui créer un emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée de 3 heures hebdomadaires afin d'assurer l'entretien des locaux communaux et de supprimer le poste d'adjoint technique pour une durée de 3 heures hebdomadaires qu'elle occupait.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

6) Location des logements

La commission de gestion des logements réunie le 19/02/2024 a étudié les candidatures des logements vacants :

-Chemin des Marcous :

A la vue des dossiers, elle propose de le louer à madame Marine ALARD.

-Chemin du Col-Del-Fach :

A la vue des dossiers, elle propose de le louer à madame Carole CARBONNIERE.

Suite aux visites des immeubles, madame Marine ALARD confirme sa demande et madame Carole CARBONNIERE décline la proposition.

Le conseil décide d'attribuer le logement des Marcous à Marine ALARD et demande d'engager une publicité de location pour le logement du chemin du Col-Del-Fach.

7) Questions diverses :

Jachères fleuries :

L'entreprise Clarac a été désignée pour semer, sur 1 000 m², à plusieurs endroits de la commune de multiples variétés de fleurs.

Des panneaux signaleront l'action afin de respecter les lieux de pousse,

Prochain conseil le 3 avril 2024 à 18h30,

Clôture de la séance à 19h45,

Le secrétaire



Denis BELARD